

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 26 MAI 2026

N°2026-05-02

Date de convocation : 13-05-2026

Date d'affichage : 13-05-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Absent : M. TAYAR Johnny

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

M. DESBOS Julien

Mme ESTEVE Justine

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

M. RUEZ Quentin

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

~~M. TAYAR Johnny~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : M. Grégoire CADOZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES et EXTERIEURES

Madame Blandine DESBOS, adjointe au maire présente à l'ensemble du conseil municipal, les demandes de subventions communales et les demandes de subventions extérieures qui ont été actées en commission. Elle informe que plusieurs demandes ont été reçues, certaines sont encore en attente d'une validation par les membres de la commission.

Il a été retenu les demandes suivantes :

- Comité des fêtes pour 2000€ en vue de participer au tir du feu d'artifice
- Amicale Sapeurs Pompiers pour 941.00€ (cotisation assurance)
- Bouchoux Condeissiat Basket (BCB) pour 400€ en soutien au 80 ans du club et fait part que 15 personnes de Saint Paul adhèrent à cette activité.
- Repas Domicile en Dombes de Chalamont : pour 300€, informe que cet organisme livre environ 1 584 repas sur l'année aux personnes fragilisées sur la commune.

Après avoir écouté l'exposé de Blandine DESBOS, adjointe au maire, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions comme suit :

SUBVENTIONS VOTEES

	voté	prévu au BP 2026
Comité des fêtes	1 000,00 €	
Amicale Sapeurs Pompiers	941,00 €	
Bouchoux Condeissiat Basket (BCB)	400,00 €	
Repas Domicile en Dombes de Chalamont	300,00 €	
total	2 641,00 €	6 500,00 €
RESTE	3 859,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 26 MAI 2026

N°2026-05-03

Date de convocation : 13-05-2026

Date d'affichage : 13-05-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Absent : M. TAYAR Johnny

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

M. RUEZ Quentin

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme CALLY Audrey

~~M. TAYAR Johnny~~

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : M. Grégoire CADOZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : CONVENTION SPA - STE SACPA

Monsieur le maire rappelle la convention qui lie la commune et la SACPA de Casteljalous, centre animalier, qui propose des services complets de fourrière animale, intervention sur la prise en charge des animaux blessés, récupération et enlèvement des animaux etc...

Rappelle le coût qui est basé sur un forfait calculé en fonction du nombre d'habitants.
Forfait annuel de 1.13€ HT par habitant, soit la somme de 1 870.15€ HT

Informe qu'il faut renouveler cette convention qui arrive à son terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la souscription d'un nouveau contrat avec la société SACPA dans le cadre de la fourrière animale au prix indiqué ci-dessus.
- autorise le maire à signer les documents afférents à cette souscription.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 27/05/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 26 MAI 2026

N°2026-05-04

Date de convocation : 13-05-2026

Date d'affichage : 13-05-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Absent : M. TAYAR Johnny

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

M. DESBOS Julien

Mme ESTEVE Justine

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

M. RUEZ Quentin

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

~~M. TAYAR Johnny~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : M. Grégoire CADOZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION IMPOTS DIRECTS

Monsieur le maire explique qu'en vue de l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs doit se constituer et qu'en raison des nouvelles élections de 2026 il convient de nommer 24 membres.

Sur ces 24 nominations, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne une liste de 12 commissaires, composée de 6 suppléants et 6 titulaires.

Monsieur le Maire étant nommé de droit Président.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, dresse à l'unanimité la liste de propositions de commissaires suivante :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 001-210103834-20260526-20260504-DE



Noms Prénoms	Profession	Adresse
PISTRE Thierry	Directeur service foncier	51 rue de la Dombes 01240 Saint Paul de Varax
MINASSIAN Guy	Commerçant	230 route du pont Rouge 01240 Saint Paul de Varax
POTIN Fabien	Retraité responsable régie travaux	189 rue de la Dombes 01240 Saint Paul de Varax
ANTON Dorothée	Secrétaire indépendante	1239 chemin Pernin 01240 Saint Paul de Varax
RONJON Sandrine	Commerçante	8 rue des Chanterelles 01240 Saint Paul de Varax
VAN DORT Didier	Technicien	7 impasse des Bruyères 01240 Saint Paul de Varax
BERNARD Alain	Retraité	12 montée des Acacias 01240 Saint Paul de Varax
SIBILLE Denis	Notaire	5 place Carnot 69002 LYON
CURTET Jean-Paul	Retraité	261 Rue Cressonnière 01240 Saint Paul de Varax
BERNARD Sybille	Retraité	3 Avenue Leclerc 69160 Tassin la Demi Lune
CONSTANTIN Laurent	Conducteur TGV	2 Impasse des Bruyères 01240 Saint Paul de Varax
DEDEDJIAN Gérard	Retraité	11 montée des Acacias 01240 Saint Paul de Varax
BESSON Pierre	Conducteur de travaux	151 rue Vieux Jonc 01240 Saint Paul de Varax
BEJOINT Pierre	Retraité	25 allée de la glycine 01240 Saint Paul de Varax
MOISSONNIER Guy	Agriculteur	1105 route de St Germain 01240 Saint Paul de Varax
DUVERNAY Dominique	Electricien	14 rue des Frères Lumières 01240 Saint Paul de Varax
SAUVERT Jean-Marc	Retraité	17 impasse des Bruyères 01240 Saint Paul de Varax
SCHEIBLI Bernard	Retraité	289 route de Dompierre 01240 Saint Paul de Varax
CORNET Gisèle	Retraîtée	12 impasse de la Source 01240 Saint Paul de Varax
TRUCHOT Tanguy	Chef d entreprise	121 allée de Perchy 01240 Saint Paul de Varax
BERARD Mathieu	Agriculteur	Verfey 01240 Saint Paul de Varax
CANTON Christian	Retraité	19 montée des Acacias 01240 Saint Paul de Varax
BERNARD Jérôme	Agriculteur	2146 Veillère 01240 Saint Paul de Varax
LIMANDAS Gilbert	Retraité	400 chemin de Montsevelin 01240 Saint Paul de Varax

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 27/05/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 26 MAI 2026

N°2026-05-05

Date d'affichage : 13-05-2026

Date de convocation : 13-05-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Absent : M. TAYAR Johnny

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

M. DESBOS Julien

Mme ESTEVE Justine

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

M. RUEZ Quentin

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

~~M. TAYAR Johnny~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : M. Grégoire CADOZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour la rénovation de l'Eglise de St Paul de Varax

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser le projet de restauration de couvertures de l'église de la commune classé monument historique

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet définitif à 227.500,00 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 286.535,00 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant que Patrimoine historique des bâtiments
- au titre de l'Etat dans le cadre la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- de la Région dans le cadre du Plan de Préservation du Patrimoine (PPP)

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

	DEPENSES
Travaux	227 500,00 €
Frais annexes éligibles	47 535,00 €
frais annexes non éligibles	11 500,00 €
total	286 535,00 €

		RECETTES		
financeurs	Eligibilité	Plafond	Taux/coût total	Montant de subvention
DRAC Etudes		50%	2,25%	6 437,00 €
Drac Travaux		35%	32,02%	91 756,00 €
CDG 01	patrimoine historique bâti	15%	14,40%	41 255,25 €
REGION	Plan de préservation et de mise en valeur du Patrimoine régional (PPPP)	30%	28,80%	82 510,50 €
Sous-total subventions publiques			77,46%	221 958,75 €
Autofinancement			22,54%	64 576,25 €
TOTAL TRAVAUX			100,00%	286 535,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 27/05/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 26 MAI 2026

N°2026-05-06

Date de convocation : 13-05-2026

Date d'affichage : 13-05-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Absent : M. TAYAR Johny

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

M. RUEZ Quentin

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme CALLY Audrey

~~M. TAYAR Johny~~

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : M. Grégoire CADOZ et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : AVENANT N 1- MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION
DES TOITURES DE L'ÉGLISE**

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à D'AR JHIL pour un montant total d'honoraires initial de 24 160.00€ HT

L'Estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 260 000.00 € HT

L'Estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 227 500.00 € HT

La phase AVP est validée.

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions AVP à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

Conformément aux stipulations du marché, le montant des travaux ayant diminué, le montant total des honoraires reste inchangé à 24 160,00 € HT.

Il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 12/05/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE A L'UNANIMITE :

- Adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la restauration des toitures de l'Eglise ST PAUL
 - portant fixation du montant définitif du montant des honoraires du maître d'œuvre,
 - portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 227 500.00 € HT
 - approuvant la phase AVP
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :